

● **Nature de l'action**

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

● **Personnel concerné**

Cette formation s'adresse à tous les membres du CSE, titulaires et suppléants (avec ou sans Commission SSCT), salariés d'une entreprise de - 50salariés

● **Pré-requis**

Aucun.

● **Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

1. Maîtriser les rôles et attributions du CSSCT dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail.
2. S'approprier les méthodes et outils pour déceler et prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
3. Devenir un acteur incontournable de la prévention.

● **Modalités et délais d'accès**

Modalités d'accès : Entretien téléphonique et/ou rendez-vous physique

Estimation du délai d'accès : de 7 jours à 1 mois.

● **Modes d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

● **Méthodes pédagogiques**

- Exposés,
- Discussions,
- Traitement de cas particuliers.

*Documentation* : un support de cours est remis aux stagiaires.

● **Sanction de la formation**

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis.

● **Durée et rythme**

5 jours, soit 35 heures.

**PROGRAMME**

**LES BASES DU CSE**

- Rôle du CSE en prévention des risques professionnels
- Fonctionnement
- Budgets
- L'expertise
- Droit d'alerte
- Protection des élus

**INTRODUCTION À LA CSSCT**

- Cadre réglementaire en matière de santé et sécurité au travail
- Les documents obligatoires (bilan social, BDES, DUERP)
- La CSSCT : fonctionnement
- Les autres commissions selon l'effectif de l'entreprise
- Les travailleurs handicapés
- Égalité professionnelle
- La pénibilité
- Les acteurs de la sécurité au travail
- Les responsabilités de chacun

➤ **Exercices de mise en pratique**

**LA PRÉVENTION**

- La prévention des risques professionnels (principes généraux de prévention)
- Le passeport de prévention
- Le risque : qu'est-ce que c'est ?
- Les risques psychosociaux : les comprendre pour mieux les appréhender
- Les risques physiques

➤ **Exercices de mise en pratique**

● **Tarif**

En inter-entreprises : 990€ HT soit 1 188€ TTC par personne

En intra entreprise : 4 200€ HT soit 5 040 TTC (forfait groupe)

● **Accessibilité aux personnes handicapées**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● **Contact**

Cynthia PEBOSCQ au 07 57 10 15 23

[cynthia.peboscq@asfo.fr](mailto:cynthia.peboscq@asfo.fr)

**PROGRAMME**

**MOYENS ET ACTIONS DE PRÉVENTION**

- Les inspections
- Les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Analyse d'un accident de travail (l'enquête)
- L'arbre des causes
- La mise en place des actions

➤ **Application pratique des moyens de prévention**

**LE DOCUMENT UNIQUE**

- Cadre réglementaire
- Les acteurs du DUERP
- Que doit-il contenir ?
- Risques physiques
- Risques psychologiques
- Pénibilité
- Cotation
- La mise à jour
- Présentation d'un DUERP pour analyse

➤ **Application pratique de méthodes d'analyse de risque**